

The Final Race – Circuit Zolder (Bel)

28 & 29 Octobre 2017

**Dernière édition le 05/10/2017
REGLEMENT PARTICULIER**

Chapitre I. Organisation.

Article 1. Définition de l'épreuve.

«The Final Races» a le statut d'épreuve nationale OPEN.
L'épreuve est composée des séries et Championnats European et BNL VW Fun Cup et BGDC.

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par Kronos Events, Rue des Pieds d'Alouettes 37 à 5100 Naninne en conformité avec les prescriptions du code Sportif international de la FIA, les prescriptions du RACB SPORT, les règlements sportifs et techniques spécifiques des séries composant l'épreuve, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats et/ou séries belges figurent à l'adresse suivante :
www.racb.com

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

3.1 Nom de l'épreuve : **«THE FINAL RACE»**

3.2 Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium
RACB SPORT - Rue d'Arlon. 53.
B.-1040. BRUXELLES. Belgique

Téléphone : 32(0)2/287.09.11 - Fax : 32(0)2/675.61.19

E mail : sport@racb.com

3.3 Organisateur : Kronos Events SA - Rue des Pieds d'Alouettes, 37
B.- 5100 Naninne - Belgique

Téléphone : 32 (0)81/63.23.80 - Fax 32 (0)81/40.17.25

E mail : races@kronosevents.be



Au circuit : Téléphone : +32-011-858888

3.4 Secrétariat et permanence : Jusqu'au jeudi 26 octobre 2017 à 18.00 heures :

Voir à Organisateur & Direction de course.

Nathalie Dambremé +32/ 494-51.70.88

Laurent Voogt +32/494-51.70.87

À partir du vendredi 27 octobre 2017

10.00 heures : Circuit Zolder (Bel).

3.5 Date et lieu de l'épreuve : 28 & 29 Octobre 2017

Circuit Zolder - Belgique

Adresse : Terlaemen 30

3550 Heusden - Zolder

3.6 Circuit :

Circuit Zolder - Belgique, 4000 m

Sens de la course ; sens des aiguilles de la montre.

3.7 Engagement : à rentrer auprès de l'organisateur et/ou promoteur de la série.

Clôture et paiement des droits simples pour le jeudi 26 octobre 2017 à 18h00.

3.8 Durée des courses : Suivant le timing en annexe.

Ce timing est informatif. Il fait partie du présent règlement, si besoin, pendant la durée de la course, il peut être modifié par le Collège des Commissaires Sportifs, sur proposition du Directeur de l'épreuve.

3.9 Vérifications sportives : voir timing en annexe.

Lieu : 1^{er} étage RaceControl

Tous les concurrents et pilotes doivent être en conformité avec les dispositions de l'annexe L du Code Sportif Int 2017 émis par la FIA en ce qui concerne : leurs licences - le contrôle médical - le casque et les vêtements de protection. Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être au moins du type FIA A, B ou C.

Attention : les pilotes étrangers détenteurs d'une licence Nationale, doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve. Cette obligation n'est pas d'application pour les détenteurs d'une licence Internationale.

Les concurrents et/ou pilotes ne peuvent pas faire l'objet d'une suspension de licence. Si vous êtes impliqué dans un incident, veuillez ne pas quitter le circuit sans autorisation des officiels de l'épreuve.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve. laurent@kronosevents.be





3.10 Vérifications techniques : voir timing en annexe.

Lieu : Box 1 / 2

Pour les séries annexes, les prescriptions de sécurité applicables en Belgique seront d'application.

A savoir :

Equipements et FHR (Front Heat Restrain) des pilotes homologués aux normes FIA.

Equipements des voitures (Sièges, ceintures, extincteur, réservoir à essence, ...)

Seules les dérogations à ces règles prévues par le Règlement sportif de la série seront d'application.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve. laurent@kronosevents.be

3.11 Tableau d'affichage officiel : Paddock 1 / RaceControl

3.12 Briefings : Voir timing en annexe

PREVOIR UN STYLO.

Il aura lieu dans la briefing room. 1^{er} étage

3.13 Parc fermé Paddock 1.

3.14 Voie des stands (Pitlane) :

La vitesse maximum autorisée dans la voie des stands est de **50 Km/h**.

Chaque infraction sera sanctionnée par la direction de course.

Article 4. Officiels.

Promoteur du meeting

Marc Van DALEN Lic. 3063

4.1 Direction de course

Directeur d'épreuve

Laurent VOOGT Lic. 1426

Directeurs de course

Bernard DELVENNE Lic. 2398

Laurent VOOGT Lic. 1426

Directeurs de course adjoints

Eric GRESSENS Lic. 3617

Jean Luc GELDERS Lic. 2164

4.2 Secrétariat de l'épreuve

1^{er} étage RaceControl

Nathalie DAUBREME Lic. 3183

Valérie De BACKER Lic. 1991





Camille VANDEREECKEN	Lic.	3607
Geneviève FORTHOMME	Lic.	3125
Sylvie PIRON	Lic.	3609

4.3. Commissaires sportifs

Président

Jan DHONDT	Lic.	2385
------------	------	------

Membres :

Kris LAMBRECHT	Lic.	2733
----------------	------	------

Michel VRANCKEN	Lic.	0550
-----------------	------	------

Stagiaire :

Wim COOLS	Lic.	3589
-----------	------	------

4.4 Commissaires techniques

Chef de File

Victor HOUBART	Lic.	2599
----------------	------	------

4.5 Service Médical

Dr Erik BEULS	Lic.	2754
---------------	------	------

4.6 Service de chronométrage

Florent RENAULT (ITS Chrono) Tour Chronométrage du circuit.

	Lic.	FFSA 034875
--	------	-------------

4.7 Commissaires de piste

Chef : Eric VERBRUGGEN	Lic.	2901
------------------------	------	------

Patrick CNOPS	Lic.	3603
---------------	------	------

4.8 Commissaires de stands

Chef de File : Kris DEWILDE	Lic.	0135
-----------------------------	------	------

4.9 Sécurité :

Tony EECKMANS	Lic.	0589
---------------	------	------

4.10 Relations Concurrents :

Robert PIRSON	Lic.	3480
---------------	------	------

Roland DEBANDE	Lic.	3481
----------------	------	------

Michel De BACKER	Lic.	2930
------------------	------	------

Benjamin HORLEZ	Lic.	3484
-----------------	------	------

Michel DE RUYDTS	Lic.	2810
------------------	------	------

Eric PLASMAN	Lic.	3608
--------------	------	------

Article 5. Timing de l'épreuve.

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
- fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code





5.1 Départ des épreuves. Les procédures de départ seront données lors du briefing.

5.3 Ouverture du paddock.

Le vendredi 27 octobre à partir de 15.00 heures.

Article 6. Laissez-passer – Cartes de Fonction.

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

Article 7. Assurance.

L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière. Numéro de la police : 730.261.439 AXA

Article 8. Divers.

8.1 La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera devant la direction de course. Pendant les premiers tours d'essais libres, l'emplacement exact de la Direction de course sera montré aux pilotes. Les sanctions seront diffusées via le réseau des écrans sur les pages de classement.

8.2 Le directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs

8.3 Droit de réclamation : Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : 500 €
Droits d'appel : Le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : 2000 €
Le montant du droit d'appel international (FIA) : 6.000€

8.4 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

8.7 Voitures Guest et équipages

Des voitures Corporate pourront être acceptées sur demande, elles pourront déroger aux règles du temps de conduite des équipages. Les demandes devront être approuvées par le Promoteur en concertation avec le RACB Sport.

RESPECTEZ LES COMMISSAIRES ET SOYEZ « FAIR PLAY », VOUS Y GAGNEREZ TOUS

Le présent règlement a été approuvé par le RACB Sport.

Visa numéro : en date du **xx/10/2017**

